



Assemblée du GECT / Assembla del GECT
Séance du 24 mars 2015 / Seduta del 24 marzo 2015

Délibération n° 2015-02 / Deliberazione n° 2015-02

**Confirme la nomination du membre de l'Assemblée du GECT Paul Burro /
Conferma della nomina di Paul Burro a membro dell'Assemblea del GECT**

Membres présents / Membri presenti :

**BLANCHI Fernand, BARALE Gianluca, BOTTERO Paolo, DALMASSO Fulvio,
MICHEL Jean-Claude, BURRO Paul.**

L'Assemblée du GECT / L' Assembla del GECT,

Vu le règlement CE n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) ;

Vu la convention constitutive du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu les statuts du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2013-01-GECT du 23 mai 2013 portant création du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » ;

Vu que le quorum est atteint ;

Vu le vote à l'unanimité des membres de l'Assemblée présents ;

- Visto il regolamento CE n°1082/2006 del Parlamento Europeo e del Consiglio del 5 luglio 2006 relativo a un Gruppo Europeo di Cooperazione Territoriale (GECT) ;

- Vista la convenzione costitutiva del GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » del 23 maggio 2013 ;

- Visto lo statuto del GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » del 23 maggio 2013 ;

- Visto il decreto prefettizio francese n° 2013-01-GECT del 23 maggio 2013 avente per oggetto la creazione del GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » ;

- Visto che il numero legale è stato raggiunto ;
- Visto il voto all'unanimità dei membri dell'assemblea ;

Confirme la nomination de M. Paul Burro à l'assemblée du GECT. Il remplace M. Joseph Ghilardi en tant que représentant du Parc national du Mercantour (Résolution du Conseil d'Administration du PNM n°24-2014).

Conferma la nomina del sig. Paul Burro all'Assemblea del GECT. Sostituisce il sig. Joseph Ghilardi in qualità di rappresentante del Parc national du Mercantour (Delibera del Consiglio di Amministrazione del PNM n. 24-2014).

Fait à Vernante, le 24 mars 2015

Fernand BLANCHI



Président du GECT

Giuseppe CANAVESE



Directeur par intérim du GECT



Parc national du Mercantour

Conseil d'Administration

Séance du 28 novembre 2014
Résolution n° 24-2014

Approbation représentation GECT

Le Conseil d'administration du Parc national du Mercantour

Vu le règlement CE n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) ;

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du conseil d'administration de l'établissement ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu les résolutions du 14-2010 du Conseil d'administration du 26 avril 2010 et 23-2010 du Conseil d'administration du 08 juillet 2010 et 07-2013 du 28 mars 2013 ;

Vu la convention constitutive et les statuts du Groupement Européen de Coopération Territoriale « Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime - Mercantour » signée en date du 23 mai 2013 par les Présidents et Directeurs des deux Parcs ;

Vu l'arrêté du Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur n° 2013-01-GECT du 23 mai 2013 portant création du Groupement Européen de Coopération Territoriale « Parc européen / Parco europeo Alpi Marittime - Mercantour », enregistré au recueil des actes administratifs sous le numéro 2013143-0006 ; et paru au JO du 8 juin 2013.

Sur proposition du Président du Parc national du Mercantour ;

Sur proposition du Président :

Article unique : Désigne Monsieur Paul Burro, Maire de la commune de Belvédère, comme représentant du Parc national du Mercantour à l'Assemblée du Groupement Européen de Coopération Territoriale « Parc européen / Alpi Marittime Mercantour », en remplacement de Monsieur Joseph Ghilardi.

A Nice, le 28 novembre 2014

Le Président du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour

Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour

Alain BRANDEIS